

De : **Béatrice HERBAGE** <Beatrice.HERBAGE@gov.wallonie.be>

Date : 6 septembre 2015 14:23

Objet : RE: Recherchons : plus d'ambition et de cohérence pour le climat.

Chère Madame

Votre courriel du 23 juillet écoulé, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Soyez assuré que le Gouvernement wallon est bien conscient des lourdes conséquences induites par le réchauffement climatique sur la planète, ses habitants, actuels et futurs, et qu'en outre ses effets renforcent les inégalités entre Nord et Sud.

Le paquet «Energie – Climat» 2020, adopté au niveau européen fin 2008, impose aux Etats divers objectifs en matière de sources d'énergie renouvelables et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, les objectifs assignés à la Belgique dans le cadre de ce paquet sont :

- une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre non-ETS;
- une part de 13% de la consommation finale d'énergie obtenue à partir de sources renouvelables ;
- une part de 10% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie dans le secteur des transports.

Selon les prévisions de nos experts et les mesures envisagées, la Wallonie devrait être capable d'atteindre ces objectifs sur son territoire.

Aussi, le Gouvernement wallon s'engage, dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR), à :

- contribuer à la conclusion d'un accord climatique mondial contraignant, lors du Sommet de Paris en 2015 ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une politique européenne ambitieuse, équilibrée et réaliste;
- finaliser, en priorité, la répartition entre les entités fédérées et l'Etat fédéral des objectifs belges du paquet énergie-climat européen ;
- décliner ces objectifs au travers du plan « air-climat-énergie », en se concentrant sur une trajectoire optimale et des mesures efficaces en termes de coûts et bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.

Concrètement, en Wallonie, le Décret Climat du 20 février 2014 définit la trajectoire de transition vers une société bas-carbone en 2050 :

- 2020 : réduction de 30 % d'équivalents CO2.
- 2050 : réduction de 80 à 95 % d'équivalents CO2.

Vous constaterez que l'objectif wallon pour 2020 est donc plus ambitieux que l'objectif européen.

La politique énergétique est un défi majeur.

La meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée et, à cet égard, le Gouvernement wallon a notamment revu le régime des primes aux particuliers favorisant les économies d'énergie et la rénovation des logements.

Les résultats des accords de branches participent efficacement, et en partenariat constructif, à la réalisation des objectifs européens en efficacité énergétique.

Pour réduire les GES, outre les grosses industries ETS, il convient de prendre des mesures dans le secteur résidentiel, tertiaire privé, tertiaire public, industrie, agriculture, déchets et transports.

Outre le fait que la réduction des GES contribue à l'atténuation des changements climatiques, la réduction des GES contribue à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire wallon.

Ainsi, le plan «Air – Climat – Energie » préconisera les mesures à adopter avec pour horizons temporels 2020, 2030, 2050 et 2100.

Il s'agira d'une transition, d'une mutation profonde de nos habitudes de consommation et de nos modes de production : tous les aspects de cette transition doivent faire l'objet d'une réflexion.

En effet, il faut tenir compte de nos capacités à changer nos comportements mais également de nos capacités financières pour y arriver et ainsi réaliser les investissements nécessaires.

La justice climatique est également une préoccupation du Gouvernement Wallon.

Depuis plusieurs années, la Wallonie soutient la mise en œuvre de projets développés dans des pays vulnérables aux changements climatiques (Sénégal, Bénin, RDC, Rwanda, Burkina Faso, Burundi et Haïti). Cette aide est additionnelle aux politiques fédérales de coopération.

En particulier, la Wallonie a contribué au Fonds International YASUNI qui devait soutenir un projet du Gouvernement équatorien, qui a abandonné ce projet. Le Gouvernement wallon s'attelle donc à récupérer les subventions accordées afin de poursuivre l'action wallonne dans des projets de solidarité internationale de lutte contre les changements climatiques.

J'ose espérer avoir pu répondre à votre questionnement.

En restant à votre plus entière disposition, je vous prie de croire, chère Madame DE TROEYER, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul FURLAN